



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2018

Service Courrier
24 AVR. 2018
Préfecture de la Région Guadeloupe

Date de la convocation

28/03/2018

Nombre de conseillers

29

Présents

16

Absents

07

(Dont Procuration)

05

03

Vote à l'unanimité

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture
Le :

26 AVR. 2018

La Publication et/ou la notification du :

26 AVR. 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS.....(16)

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - M. Jean-Philippe NOËL (ayant donné procuration à M. Philippe RENIER) - M. François EDAU (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN).....(05)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE – Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jimmy FAUSTA - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN(07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2017

Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2017 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 692 102,64 € pour la Section de Fonctionnement ; d'un excédent de 98 582,80 € pour la Section d'Investissement et d'un solde des restes à réaliser en investissement de - 584 551,95 €.

La Section d'Investissement présente donc un besoin de financement de - 584 551,95 €.

Elle propose de procéder aux écritures suivantes :

- Au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé » :485 969,15€
- Au compte 001 « Résultat d'Investissement reporté » :98 582,80€
- Au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté » :206 133,49€

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 1 ;
- Vu les résultats comptables dégagés au Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2017 ;



.../...

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'Affecter les résultats du Compte Administratif pour l'exercice 2017, comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE